

Conseil d'École n° 1 du 18 novembre 2025

Personnes présentes :

Morgane DEROCHE, directrice et enseignante - Lucie CHOLET, enseignante - Nadège VAN DEN ABEELE, enseignante - Bénédicte FERRE, enseignante - Tatiana Archidoit, enseignante - Michèle DUPUIS, ATSEM – Stéphanie Abrell, parent délégué – Tiphaine Dauce, parent délégué – Edwige Lagniaux-Billaud, parent délégué - Julie Rouffiac, parent délégué, Alice Barrière, parent délégué - Sandrine MANDIN DIRAISON, adjointe aux affaires scolaires - Jacques BRAUD, DDEN

Sont excusés : Vanessa BECAVIN, inspectrice de l'éducation nationale - Danièle GADAIS, maire de la commune -

1. Présentation équipe présente :

- parents élus
- équipe enseignante
- mairie
- DDEN

2. Présentation de l'équipe enseignante et du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté)

Membres RASED :

- Psychologue de l'Éducation Nationale pour réaliser des bilans ou des observations
- Enseignante spécialisée chargée de l'aide à dominante pédagogique (aide E)
- Enseignante spécialisée chargée de l'aide à dominante relationnelle (aide G) pour donner l'envie d'apprendre.

Les maîtres E et G peuvent intervenir en dehors de la classe ou apporter une aide appuyée au sein de la classe.

L'équipe intervient à la demande des enseignants ou celle des parents et les parents sont toujours prévenus s'il y a une prise en charge.

Il faut qu'un enfant ait un PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) pour faire une demande au RASED. Cette année 10 demandes ont été faites du CE2 au CM2.

Les interventions du RASED sont ciblées : La priorité est pour la maternelle et le cycle 2 : CP-CE1- CE2, avec un accompagnement sur les fondamentaux (mathématiques et français). Le RASED se rend aussi disponible pour le cycle 3 lorsqu'il faut cibler l'orientation des CM vers les plus grandes classes.

Cette année l'accompagnement est priorisé sur certaines écoles du secteur : école à besoin. Notre école n'est pas prioritaire. Des interventions pourront se faire en fonction des places disponibles.

3. Point sur les effectifs.

Actuellement 115 élèves présents dans 5 classes

PS-MS : $12 + 14 = 26$

GS-CP : $16 + 6 = 22$

CE1- CE2 : $8 + 13 = 21$

CE2 - CM1 : $8 + 14 = 22$

CM2 : 24

Estimation l'an prochain:

PS-MS : $10 + 12 = 22$
GS-CP : $14 + 6 = 20$
CP- CE1 : $10 + 6 = 16$
CE2 - CM1 : $8 + 14 = 22$
CM1- CM2 : $8 + 14 = 22$
Total : 102

10 PS
12 MS
14 GS
16 CP
6 CE1
8 CE2
22 CM1
14 CM2

Il y a une baisse des effectifs sur le vignoble. Saint Fiacre reste dans la moyenne de cette baisse. Il existe une politique rurale concernant la fermeture de classes. Un accord pour 3 ans a été entériné il y a 2 ans entre la mairie et l'IEN. En principe, il ne devrait pas y avoir de fermeture de classe pour l'an prochain.

5- Règlement du Conseil d'Ecole.

- Document envoyé par mail aux délégués de parents : il donne le cadre du conseil. Il est accepté par les délégués.

- Le règlement intérieur de l'école : Il reste identique avec 2 modifications aux paragraphes 3 et 8.

Paragraphe 3 : l'utilisation du téléphone portable ou d'objets connectés est interdite à l'école. Dans quelques cas **particuliers**, le téléphone pourra être emmené, il sera rendu le soir à l'élève concerné par l'enseignante.

Paragraphe 8 : modification de l'accueil et de la surveillance des enfants d'élémentaires à partir de 16h30 ; quand l'école est terminée, à partir du CP l'enfant est sous la responsabilité des parents ou du périscolaire s'il y est inscrit. Une fois l'école terminée l'équipe enseignante n'a pas le droit d'être responsable des enfants. C'est la mairie qui peut ou non prévoir quelque chose dans son règlement.

Concernant les enfants de maternelle dont les parents ne seraient pas venus les récupérer, ils seront conduits à l'accueil périscolaire.

Sur le temps du restaurant scolaire, les enfants seront conduits directement à la cantine et le repas sera facturé.

Le règlement intérieur a été voté et adopté à l'unanimité lors du CE.

- La charte du parent accompagnateur, les chartes informatiques maternelles et élémentaires ont également été envoyées par mail aux délégués de parents.

Les parents seront invités à signer un coupon collé dans le cahier de liaison précisant qu'ils ont bien pris connaissance des différents règlements et documents.

6- Dispositif phare : programme de lutte contre le harcèlement à l'école (intimidation/harcèlement).

Un protocole est mis en place dans les écoles depuis 4 ans.

1. Présentation du protocole phare (cf diaporama présenté et expliqué aux délégués pendant le CE) :

2. Présentation du plan phare : fiche protocole famille pour les parents :

Qu'est-ce que le programme phare ? C'est un plan de prévention du harcèlement : Le harcèlement est une violence **répétée** qui peut être physique ou verbale. Prévention par le dialogue : **le lien école-famille est important : en cas de constat il faut communiquer rapidement** pour faire stopper le plus vite possible la situation. **Attention** : ne pas intervenir seul auprès de l'auteur du harcèlement ou de sa famille. Cela pourrait aggraver la situation.

3. La Journée « non au harcèlement » a eu lieu le jeudi 6/11/2025.

- Chez les plus petits : lecture d'histoires, visionnage de petits dessins animés sur le thème du « Vivre Ensemble » pour discuter, expliquer.
- Les élèves de CE2, de CM1 et de CM2 ont répondu à un questionnaire d'auto-évaluation sur le harcèlement (anonyme ou pas au choix des élèves).

7- Sécurité.

PPMS : Plan particulier de mise en sûreté

- un exercice PPMS « risques majeurs » tempête a été réalisé le 16/10/25 sur le plan départemental ; il concernait tous les établissements du 1^{er} et 2^{ème} degré.
- l'exercice PPMS intrusion (se cacher) est prévu le jeudi 11 décembre 2025.

Exercice incendie : le 1^{er} a eu lieu le 22/09/ 2025
le 2^{ème} est prévu pour le 16/01/26

8- Projet d'école : Avant la fin de l'année, l'école doit le mettre à jour, suite au rapport d'évaluation d'école reçu l'an dernier.

Les 4 axes du projet :

Axe 1) **Les apprentissages et le suivi des élèves** :

- Organisation scolaire et pédagogique

Les évaluations nationales ont été passées au mois de septembre du CP au CM2.

Les aides mises en œuvre pour les élèves à besoin : APC (aide pédagogique complémentaire sur le temps de la pause méridienne sur un temps ou une période donnée), EE (équipe éducative), ESS (équipe de suivi de scolarisation pour les élèves qui relèvent de la MDPH), stages de réussites pendant les vacances, aménagements pédagogiques.

Axe 2) **Le bien-être de l'élève et le climat scolaire** :

- Temps et espace scolaire :

Différents projets sont mis en place pour développer des compétences citoyennes :

- Mise en place du règlement des cours (cours du haut et cours du bas)
- Renouvellement de la dérogation des temps scolaires en juin 2025 pour rester à 4 jours
- Projet phare
- APQ (activités physiques quotidiennes)

Axe 3) **Les acteurs et le fonctionnement de l'école.**

Les différents projets culturels, sportifs et santé, EDD :

- Culturel :
 - Théâtre de la PS au CP avec un intervenant (choix pédagogique de l'équipe enseignante de prioriser les petits sachant que les maternelles n'ont pas accès au chant choral et que lors du spectacle qui se déroule au printemps, il y a de la théâtralisation donc les grands font du théâtre à cette occasion. Il y a aussi une question de budget car beaucoup de choses sont déjà financées pour les grands.)
 - Chant choral du CP au CM2
 - Cahier d'art qui suit de la PS au CM2
 - Littérature : Participation de toutes les classes au Prix des Incorruptibles.
 - CEP Party : les classes ont fait des demandes de spectacles. En attente de réponse.
 - BCD (emprunt de livres)
- Sportifs :
 - USEP pour 3 classes : PS/MS, GS/CP, CE1
 - Projet Foot (du CP au CE2)
 - Projet hand (pour les plus grands)
 - Projet flying Disc (idem)
 - APER (attestation de première éducation à la route) Cycle sur le SRAV « Savoir rouler à vélo » (vélos et draisiennes pour les PS/MS et GS/CP et, trottinettes pour les CE /CM) + une journée banalisée avec Pierre Riam pour les CM1-CM2
 - Natation CE1- CE2- CM1
- Santé :
 - Intervention de l'infirmière scolaire : Hygiène PS/MS
 - Puberté CM2
 - APS (attestation de premiers secours) de la PS (prévenir) jusqu'au CM2 (les 1ers gestes ; PLS)
- Education au Développement Durable
 - Projet Rivière Edition avec l'association SOS Loire vivante : Aux sources, est-ce vraiment là que tout commence ? Réalisation de 3 fresques (PS, GS/CP/CE1/ CE2, CE2/CM1/CM2) dans l'école. Elles seront ensuite exposées avec celles réalisées dans d'autres écoles.
 - Classe découverte à Préfaillies
 - Valeurs citoyennes et EDD (éducation au développement durable)
 - Actions dans les classes
 - Des projets solidaires : piles, cartouches d'encre LVL, chocolats du cœur
 - Tri à l'école

Axe 4) **L'école dans son environnement institutionnel et partenarial.**

(cf actions)

- Semaine de la maternelle du 24 au 28/11 (invitations des parents le matin chez les PS/MS)
- Rencontre individuelle des parents suite aux évaluations nationales
- E-primo : nouveau contrat éducation nationale/mairie

9- Budget 2025/2026

Un chèque de 5 500 € a été donné par l'Amicale laïque.

Des actions faites pour la classe de mer, + un reliquat donné par les RPE. Le budget classe de mer devrait avoisiner les 250 euros par enfant au lieu de 350 euros/ enfant.
Un grand merci !

10- Budget 2026/2027

- Mêmes demandes que l'an dernier (cf compte rendu CE1 2024)

L'école demande une subvention de 346 € pour le projet théâtre.

11-Travaux

Démarrage des travaux de rénovation de l'école en janvier 2026 :

- Le tri côté gauche de la bibliothèque a été fait par les enseignants. Des parents se sont proposés pour aider au déménagement. L'idée serait aussi de pouvoir mobiliser l'ensemble des parents volontaires et pas seulement les RPE.
- Concernant le déménagement des classes par la suite, l'aide des parents sera également essentielle.

Concernant l'assurance, la mairie fera une déclaration spécifique avec le nom des personnes qui aideront.

12- Restaurant scolaire et périscolaire

Périscolaire :

La Mairie de Saint Fiacre essaie d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les enfants à l'accueil périscolaire avec du personnel compétent qui a été recruté par la municipalité.

En cas de problème, il est conseillé d'aller voir directement les personnes concernées afin de discuter. Ne pas juste se fier aux mots d'enfants qui restent une perception et un ressenti d'enfant. A l'accueil périscolaire, la personne référente à aller voir, est Manuella.

Lors du malentendu survenu le mardi soir 04/11/2025, l'événement et les faits avaient été remontés par Manuella en mairie le lendemain mercredi 5/11 au matin.

Il y a toujours la possibilité de faire un dialogue à 3 : parent/ Manuella/mairie en cas de besoin

Cantine :

Après la période COVID, il a été décidé par la mairie en accord avec les parents d'élèves, pour des raisons écologiques et économiques de ramener une serviette pour le déjeuner.

Cela fait parti du règlement. En cas d'oubli, les parents sont prévenus par mail pour une 1^{ère} relance, ensuite une sanction est appliquée sur l'élève concerné. Les sanctions pourraient être notées dans le règlement du restaurant scolaire.

13- Questions diverses :

Conseil de classe : Serait-il possible que l'école envoie un mail aux parents 3 semaines avant chaque conseil d'école ?

Réponse de l'équipe : C'est aux parents élus d'avertir les autres parents et de les relancer ou de les inviter à se rapprocher d'eux s'ils veulent faire remonter des choses au conseil d'école.

Signature de la directrice	Signatures des secrétaires	
Mme DEROCHE Morgane	M. DAUCE Tiphaine 	Mme VAN DEN ABEELE Nadège 